

-VT.

Notice pour le Chef du Département.

M. Bauer m'a dit à Bâle qu'il faut considérer le discours de M. Bidault à Lyon comme un tournant important dans l'histoire de l'OECE. Selon les conversations qui ont eu lieu dans les coulisses de l'OECE, on est d'avis que l'organisation est placée maintenant devant le problème d'être, après 1952, incorporée soit dans le Conseil de l'Europe, soit dans le Pacte de l'Atlantique. On croit savoir que M. Bidault a prononcé son discours d'entente avec les Britanniques et les Américains. Il s'agirait donc d'une action concertée.

Egalement dans les couloirs de l'OECE, on a fait comprendre à M. Bauer que la décision finale, à savoir l'incorporation au Conseil de l'Europe ou au Pacte de l'Atlantique, dépendra de l'attitude de la Suisse et du Portugal. On veut donc sauver les apparences de l'Europe unie jusqu'à la preuve du contraire.

Dans cet ordre d'idées, la participation de la Suisse dans le groupe des trois membres qui seront désignés par l'OECE comme groupe de liaison avec le Conseil de l'Europe, augmente en importance. De l'avis de M. Bauer, il faudrait choisir de deux maux le moindre et l'autoriser à donner le consentement du Conseil fédéral à la participation de la Suisse au dit groupe. Ainsi que vous le savez, on prévoit de composer celui-ci des représentants de la Suède, de l'Italie et d'un troisième pays à désigner par le Comité exécutif, à savoir la Suisse, à laquelle on avait déjà proposé ce siège que nous avons refusé lors de la séance du Conseil.

Comme il s'agit d'un organe de l'OECE qui ne fait pas partie du Conseil de l'Europe, nous pourrions, à la rigueur, accepter le siège qu'on nous offre. Les inconvénients que je vois, c'est qu'on parlera toujours de la Suisse dans la

Telephone
à Bauer.
C.F.
d'accord
M.V. 2



presse lorsqu'il y aura des questions à discuter entre l'OECE et le Conseil de l'Europe. Quelle que soit notre position, il faut donner à M. Bauer les instructions avant vendredi soir.

20.4.1950.

Z.

M. Bauer m'a dit à Bâle qu'il fait considérer le discours de M. Bidault à Lyon comme un tournant important dans l'histoire de l'OECE. Selon les conversations qui ont eu lieu dans les commissions de l'OECE, on est d'accord que l'organisation est placée maintenant devant le problème d'être, après 1952, incorporée au Bureau OECE. Copie a été adressée au Bureau OECE. On croit savoir que M. Bidault a prononcé son discours d'entente avec les Britanniques et les Américains. Il s'agit donc d'une action concertée.

Également dans les couloirs de l'OECE, on a fait comprendre à M. Bauer que la décision finale, à savoir l'incorporation au Conseil de l'Europe ou au Pacte de l'Atlantique, dépendra de l'attitude de la Suisse et du Portugal. On veut donc suivre les expériences de l'Europe unie jusqu'à la preuve du contraire.

Dans cet ordre d'idées, la participation de la Suisse dans le groupe des trois membres qui seront désignés par l'OECE comme groupe de liaison avec le Conseil de l'Europe, est importante. De l'avis de M. Bauer, il faudrait choisir de deux manières le moins et l'autoriser à donner le consentement du Conseil fédéral à la participation de la Suisse au dit groupe. Ainsi que vous le savez, on prévoit de composer celui-ci des représentants de la Suède, de l'Italie et d'un troisième pays à désigner par le Comité exécutif, à savoir la Suisse. Celle-ci on avait déjà proposé ce siège que nous avons refusé lors de la séance du Conseil.

Comme il s'agit d'un organe de l'OECE qui ne fait pas partie du Conseil de l'Europe, nous pourrions, à la rigueur, accepter le siège qu'on nous offre. Les inconvénients que je vois, c'est qu'on parlera toujours de la Suisse dans la

Handwritten notes:
L'avis de M. Bauer
à propos de la participation de la Suisse au dit groupe
à désigner par le Comité exécutif, à savoir la Suisse
à laquelle on avait déjà proposé ce siège que nous avons refusé